

ESPACE PRODUCTION INTERNATIONAL - E.P.I.
SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 6 498 908 €
SIEGE SOCIAL : 1 rue de l'Europe - 67520 MARLENHEIM
390 625 382 - RCS SAVERNE

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Chers actionnaires,

La loi fait obligation au Président du conseil de surveillance des sociétés anonymes dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé de rendre compte, dans un rapport joint à celui du conseil :

- De la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du directeur général, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale ;
- Des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du conseil de surveillance le 20 avril 2010 et transmis aux commissaires aux comptes.

I - LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP MEDEF de décembre 2008 disponible sur le site Internet du MEDEF, ci-après le Code de référence.

Toutefois, les dispositions suivantes de ce Code ont été écartées :

■ En matière d'évaluation des travaux du conseil :

Le conseil a entamé un processus d'évaluation de ses travaux. Mais la surcharge de travail liée à la mise en place des différents Plan de Sauvegarde de l'Emploi au sein des différentes entités du Groupe ainsi que le changement de Présidence, n'ont pas permis de mettre en place les outils d'évaluation.

■ En matière de comité d'audit :

Il existe un comité d'audit composé de deux membres du conseil de surveillance.

Notre comité d'audit, conformément à la loi, comprend deux membres compétents et indépendants.

Cependant, en matière de compétence, ces deux membres n'ont pas de diplôme dans le domaine comptable et financier. Leur compétence provient de leur qualité de chef d'entreprise ou d'ancien chef d'entreprise.

1. Le conseil de surveillance et les comités

1.1. Le conseil de surveillance

1.1.1. La composition du conseil

Le conseil est composé de 6 membres :

- Monsieur Christian EBERHARDT était président du Conseil de Surveillance jusqu'au 31 décembre 2009. Il exerce par ailleurs les activités professionnelles significatives suivantes : Président Directeur Général de la société EBERHARDT Frères SA, entreprise spécialisée dans la distribution sur le territoire national d'appareils électro-ménager (froid grand public, cuisine et lavage professionnel). Cette entreprise traite un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 100 M Eur.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Président du Conseil de surveillance est Madame Marie-Eisabeth LANOUX, et monsieur Ulrich ZIEROLD a été nommé Vice –Président à compter de la même date.

| NOM | PRENOM | AGE | NATIONALITE | FORMATION | NOMBRE D'ACTION DANS LA SOCIETE |
|-------------|-----------------|-----|-------------|--|---|
| EBERHARDT | Christian | 54 | Française | Diplômé de l'IECS Chef d'entreprise | 1 |
| THIELEN | Albert | 80 | Française | Diplômé de médecine Chef d'entreprise | 1 |
| LA COUR | Johannes | 60 | Danoise | Ingénieur Chef d'entreprise | 309 366 (directement et indirectement) |
| LANOUX | Marie-Élisabeth | 65 | Française | Fondatrice et Chef d'entreprise | 1 826 107 (directement et indirectement) |
| ZIEROLD | Ulrich | 70 | Allemande | Ingénieur Chef d'entreprise | 478 494 (directement et indirectement) |
| BASKEYFIELD | David | 61 | Britannique | Ingénieur Chef d'entreprise | 10 135 |

Parmi les membres du conseil, 3 d'entre eux : Monsieur EBERHARDT, Monsieur David BASKEYFIELD et Monsieur THIELEN, sont considérés comme indépendants conformément à la définition donnée par le Code de référence en matière de gouvernement d'entreprise. En effet, ils n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

En outre, d'une façon générale, à la connaissance de la société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du conseil vis à vis de la société et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

Il n'existe pas de membre du conseil élu parmi les salariés, et aucun censeur n'a été nommé.

1.1.2. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

| Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires | Age | Mandat dans la société | Date de nomination et de fin de mandat | Autre(s) fonction(s) dans la société | Mandats et/ou fonctions dans une autre société du groupe (1) (2) | Mandats et/ou fonctions dans une autre société hors du groupe (1) (2) | Nombre d'actions |
|---|-----|---|---|--------------------------------------|---|---|--|
| STRUB Jean-Jacques | | - Président du directoire | 27/06/2007 2011 Cessation des fonctions le 04/01/2010 16/03/2009 01/10/2009 04/01/2010 04/01/2010 | | - Administrateur et Directeur Général de la société STRUB SA - Directeur Général de la société ALSAPAN SAS - Directeur Général de la société STRUB BOIS - Président de la société ALSAPAN FLOORING SAS. - Président de la société SELFLOOR - Président de la société HAUTECOEUR - Président de la société ALSAPAN SAS | | Détention directe 0 Indirecte x % |
| VOIRIN Gérard | | Membre du directoire – Directeur Général | 27/06/07 2011 04/01/2010 | | | - Administrateur de la la société DYNAMONDE SA. - Gérant de la SARL CUISINES FINANCES. - Gérant de la SARL GAT. - Président de VOIRIN CONSULTANTS SAS. - Directeur Général de la société SELFLOOR | 41 872 |
| EBERHARDT Christian | | Président du Conseil de surveillance Membre du Conseil de surveillance | Cessation le 31/12/2009 27/06/2007 2011 | | | - Président Directeur Général de la société EBERHARDT Frères SA | 1 |
| CLEMENTE Antonio | | Membre du directoire | 21/04/08 2011 | | | | 0 |

| | | | | | | | |
|------------------------|--|--|--|---------------------------------|--|--|--|
| CLEMENTE Antonio | | | 04/01/2010 | | - Directeur Général de la société ALSAPAN SAS - Directeur Général de la société HAUTECOEUR SAS | | |
| | | | 04/01/2010 | | | | |
| VAN GELDER | | Membre du directoire | Cessation des fonctions le 22/09/2009 | Président de la société TORPEDO | | | 0 |
| LANOUX Marie-Élisabeth | | - Membre du Conseil de surveillance - Vice Présidente - Présidente | 27/06/07 2011 Cessation des fonctions le 31/12/2009 01/01/2010 Cessation des fonctions le 04/01/2010 04/01/2010 28/12/2009 28/12/2009 Cessation des fonctions le 04/01/2010 16/03/2009 | | - Présidente de la société STRUB SA. - Présidente de la société ALSAPAN SAS - Directeur Général de la société ALSAPAN -Cogérante de la société LOCOFI -Cogérante de la société MERKEL - Présidente de la société HAUTECOEUR SAS - Gérante de la SNC STRULAN. - Gérante de PARKETO SARL. - Directeur Général de la société STRUB BOIS | | Détention directe 1 Indirecte x % |
| BASKEYFIELD David | | Membre du directoire | Cessation des fonctions le 27/04/08 | | | | |
| BASKEYFIELD David | | Membre du Conseil de surveillance | 27/04/08 2011 | | | | 10 135 |
| LACOUR Johannes | | Membre du Conseil de surveillance | 27/06/07 2011 | | | - Gérant de la société MELAPLAST Verwaltungs GmbH. - Gérant de la société MELAPLAST PLATTENVEREDELUNGS GmbH. - Gérant de la société MELATEC ELEMENTE GmbH. - Gérant de la société MELAFLOOR GmbH & Co GK. | Détention directe 0 Indirecte 309 365 |

| | | | | | | | |
|---------------------------|--|--|---|--|--|--|--------------------------------------|
| | | | | | | - Gérant de la société ZEILER MOBELWERK GmbH & Co KG. - Gérant de la société NOLFF MOBELWERK GmbH & Co KG. - Gérant de MOBELFOLIEN GmbH Biesenthal. - Gérant de ZEYKO MOBELWERK GmbH. | |
| THIELEN Albert B. | | Membre du Conseil de Surveillance | 27/06/07 2011 | | | | 1 |
| ZIEROLD Ulrich | | - Membre du Conseil de surveillance - Vice Président | 27/06/07 2011 01/01/2010 | | | Gérant de la société ULRICH ZIEROLD GmbH & Co KG | 478 494 (directe et indirecte) |
| KOCH CARBONNE Nathalie | | Membre du Conseil de surveillance | Cessation des fonctions depuis le 21/04/08 | | | | |

1.1.3. Les conditions de préparation des travaux du conseil

Les comptes annuels, arrêtés par le directoire ainsi que le projet de rapport ont été transmis aux membres du conseil de surveillance 10 jours avant la réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du conseil en a fait la demande, le président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

Les délégués du comité d'entreprise ont bénéficié dans les mêmes délais, des mêmes informations que les membres du conseil.

1.1.4. La tenue des réunions du conseil

Les convocations ont été faites par écrit 8 jours au moins à l'avance. Les réunions se sont tenues au siège social.

Le conseil s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice 2009.

Sur cette période, il n'y a pas eu d'absentéisme notable des membres aux réunions du conseil.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués à toutes les réunions du conseil de surveillance.

Ils y ont effectivement participé (à l'exception de celle relative à l'arrêté des comptes semestriels).

1.1.5. Le règlement intérieur du conseil

Le conseil de surveillance n'a pas établi de règlement intérieur. Il remplit sa mission conformément aux dispositions prévues par l'article L. 225-68 du Code de commerce. A cet effet, il se réunit à

l'issue de chaque trimestre aux fins d'examiner la situation du trimestre écoulé et le rapport du directoire.

Il se réunit également aux fins de vérifier les comptes annuels et les comptes semestriels, de contrôler les comptes prévisionnels et enfin à chaque fois qu'une opération doit être soumise à son autorisation (pour les cautions et garanties notamment).

1.1.6. Sujets débattus lors des réunions du conseil et bilan d'activité

Outre l'arrêté des comptes annuels et semestriels et l'examen des rapports trimestriels, le conseil a statué :

- sur les conventions visées à l'article L. 225-86 et suivants du Code de commerce,
- sur la répartition des jetons de présence
- le remplacement de Président et Vice Président du Conseil de Surveillance
- le non remplacement d'un membre du directoire démissionnaire

1.1.7. Evaluation des travaux du conseil

Le conseil n'a pas procédé à une évaluation de son fonctionnement.

1.2 Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

Le conseil a constitué 2 comités :

1.2.1. Le comité d'audit

Le comité des comptes est composé de 2 membres : Monsieur EBERHARDT et Monsieur THIELEN, les 2 membres indépendants.

Monsieur THIELEN est Président du comité d'audit.

Les missions du comité sont les suivantes : examen préalable des comptes semestriels et annuels, analyse de la pertinence des méthodes adoptées pour leur établissement, contrôle des risques et engagements hors bilan pouvant avoir une incidence significative sur la situation du groupe, supervision de l'activité d'audit interne naissante (cf. infra.).

Pour l'exercice de ces missions, le comité entend les explications des membres du directoire, du président du directoire, du directeur général et de la direction financière.

Le comité s'est réuni 4 fois depuis le 1^{er} janvier 2009.

Le taux de participation à ce comité s'élève à 100 %.

Le comité a rendu compte de ses travaux au conseil qui en a pris acte.

Le comité n'ayant eu aucune observation à formuler.

1.2.2. Le comité des rémunérations

Le comité des rémunérations, est composé de Monsieur EBERHARDT et Monsieur THIELEN.

Les missions du comité sont les suivantes : examen de toute proposition concernant la rémunération des membres du directoire et des sociétés auxquelles ces derniers sont liés. Contrôle des rémunérations éventuellement perçues par les membres du directoire et du conseil de surveillance dans d'autres sociétés du groupe et examen de la politique salariale pour les cadres au sein du groupe.

Le comité s'est réuni 2 fois au titre de l'exercice 2009. Il a réalisé des travaux sur les recommandations MEDEF quant aux rémunérations des dirigeants.

Le taux de participation à ce comité s'élève à 100 %.

Le comité a rendu compte de ses travaux au conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

2. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

2.1 Rémunération des membres du conseil (jetons de présence)

Au titre de l'exercice 2009, il a été versé des jetons de présence pour un montant global de 90 000 €, soit 15 000 € par membre.

Sauf décision contraire, ces montants seront maintenus pour 2010.

2.2 Rémunération des mandataires

Il se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008.

Il est précisé qu'aucun mandataire social ne perçoit de rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions.

2.2.2. Stock options et attribution gratuite d'actions

Aucun mandataire ne bénéficie de stock option ou d'attribution gratuite d'actions.

2.2.3. Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Aucune indemnité n'est prévue.

2.2.4. Retraites

Pas de dispositions particulières.

2.2.5. Avantages en nature

Il n'y en a pas.

3. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire ; (ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale.

4. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés dans le rapport du directoire.

II- LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

1. Procédures de contrôle interne

1.1 Introduction

Dans le cadre de ses activités et de la poursuite de sa stratégie, le groupe est confronté à un certain nombre de risques et aléas internes et externes. Afin d'y faire face, il a mis en place une organisation et des procédures dont l'objectif est d'identifier, de quantifier, de prévenir et de contrôler autant que possible ces risques afin d'en limiter les impacts négatifs et de contribuer ainsi à conforter l'entreprise dans l'atteinte de ses objectifs opérationnels et stratégiques.

Le contrôle interne se décline dans tous les métiers du groupe et dans toutes ses activités. Il traite prioritairement des objectifs suivants :

-la maîtrise des activités industrielles et commerciales sous les aspects qualité, coût et délais (QCD),

-la conformité aux lois et règlements en vigueur et aux règles de l'entreprise,

-la qualité, la fiabilité et la pertinence de l'information interne et externe, et notamment des informations financières et comptables,

-l'adaptation aux évolutions des normes environnementales,

-l'adéquation du niveau de risques aux objectifs et bénéfices attendus,

-le contrôle des risques que l'entreprise pourrait générer pour son personnel, ses clients, ses fournisseurs et l'ensemble de ses partenaires sociaux et sociétaux,

-la réduction de l'exposition de l'entreprise aux risques de fraude.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

Afin de décrire au mieux et de manière synthétique les procédures de contrôle interne, le présent rapport aborde successivement :

-l'environnement général de contrôle,

-les procédures de contrôle spécifiques à chaque nature de risque actuellement en place,

-l'organisation spécifique qui préside à l'élaboration de l'information financière et comptable.

Par ailleurs, le rapport annuel sur le Groupe fournit des informations détaillées sur certains de ces thèmes dont seuls les éléments saillants sont repris ici.

1.2 L'environnement de contrôle

Cet environnement se caractérise par :

- une organisation générale du Groupe centrée sur la recherche de la performance opérationnelle dans le respect des principes de bonne gouvernance,
- un dispositif de reporting et de contrôle interne appliqué dans toutes les entités,
- une culture d'entreprise qui vise à mettre en place, à tous les niveaux et dans tous les métiers, des pratiques et des modes de fonctionnement associant un contrôle interne qui est de plus en plus strict,
- un corpus de normes internes de procédures de détection des fraudes et de règles en matière d'informations privilégiées et de prévention du délit d'initié.

1.2.1 L'organisation du groupe

Un système de pilotage matriciel

La qualité des procédures de contrôle interne est une condition essentielle d'une bonne gouvernance. Réciproquement, l'organisation de la gouvernance du Groupe est le premier pilier du dispositif de contrôle interne, à commencer par l'articulation des responsabilités entre le Directoire et le Conseil de Surveillance.

Ainsi, les décisions stratégiques majeures sont définies en premier lieu par les membres du Directoire. Elles sont ensuite présentées au Conseil de Surveillance qui les examine. Elles sont déclinées en plan d'actions avec les différents responsables.

En complément de cette organisation fondée sur la ligne hiérarchique, le groupe travaille de préférence en équipes projet.

Enfin, le Groupe a mis en place des rattachements fonctionnels qui permettent aux directions supports d'animer transversalement leur fonction en définissant des politiques spécifiques (techniques,

industrielle, qualité) ou des règles de fonctionnement (RH, Comptabilité, Contrôle de gestion,...) et en contrôlant la mise en œuvre.

Un domaine de responsabilité et de délégation défini

Ces principes de fonctionnement s'accompagnent d'un système de délégations contribuant à la maîtrise du déploiement des politiques du Groupe jusqu'aux opérations élémentaires. Ainsi, dans le cadre du système de définition de fonction, le processus de décision au sein de Groupe repose sur un système de délégation décliné à partir des pouvoirs du Président du directoire afin de répondre à un double objectif :

- faciliter la responsabilisation des opérationnels au plus près du terrain,
- s'assurer que la maîtrise des engagements est exercée au bon niveau.

Il fixe précisément les domaines et le niveau des décisions pouvant être prises par les opérationnels et constitue ainsi un référentiel dont l'application peut être facilement vérifiée par le Contrôleur de Gestion en charge de l'activité concernée.

1.2.2 Le dispositif de contrôle interne

Le Contrôle de Gestion

Dans son organisation et ses procédures, le schéma de gestion du groupe apporte une forte contribution à la maîtrise de ses opérations et à l'adéquation de l'allocation des ressources aux objectifs poursuivis. Il associe :

- l'attribution de responsabilités (depuis 2003 pour certains responsables) d'objectifs et de budgets (avec les reportings correspondants), à des responsables identifiés,
- un mode d'animation visant à assurer la cohérence,
- un schéma comptable de mesure des flux et de consolidation des résultats.

Il s'appuie sur une structure relai : la fonction contrôle de Gestion dont la mission est d'animer et mesurer la performance économique. Cette fonction continue à se déployer. Elle est 100% opérationnelle pour la partie de vêtement de sol et à 70% pour la partie meubles et négoce. Son rôle consiste en particulier à :

- décliner les objectifs économiques de l'entreprise,
- analyser sous l'angle économique les décisions de gestion proposées à tout niveau, en contrôler la cohérence avec les normes, plans et budgets,
- développer et animer un corps de procédures de gestion.

Le contrôle de gestion est ainsi chargé d'animer le processus de construction des prévisionnels. Le suivi est assuré trimestriellement.

Le reporting produit dans un délai court, juxtapose toujours le réel du mois et ceux des mois précédents.

1.2.3 Une culture d'entreprise et des pratiques de fonctionnement privilégiant le contrôle interne

Le Groupe est depuis toujours sensibilisé à disposer de code et de normes identifiant les bonnes pratiques. A travers les différentes certifications et pratiques normatives (qualité, environnement, hygiène et sécurité,...), son inscription à l'EASDAQ, il a mis en place depuis plusieurs exercices une analyse des risques, des manuels de procédures. L'audit interne s'assure du respect des procédures mais ne prétend pas encore être en capacité de traiter tous les problèmes potentiels liés à la fraude.

Les procédures en vigueur dans le groupe reposent sur les principes de séparation des pouvoirs, mettent en place des circuits de validation et avis afin que les décisions soient prises au niveau adéquat, avec le bon niveau d'information et de concertation, et qu'on puisse en contrôler la mise en oeuvre.

Par ailleurs, la nomination des cadres ayant pouvoir d'engager le groupe ou de contrôler son activité fait l'objet de décisions du directoire afin de garantir au mieux l'adéquation des compétences et de l'expérience nécessitées par le poste considéré. Le Groupe attache une attention particulière à la gestion des compétences et a mis en place des procédures pour optimiser la gestion prévisionnelle des postes sensibles (entretiens annuels,...)

Le groupe a renforcé depuis 2006 ses compétences en embauchant, au niveau de la société mère, un juriste, un responsable comptable en consolidation et un directeur financier. Une personne est également en charge du contrôle de gestion. Toutes les entreprises nationales utilisent le même outil informatique comptable.

2. La gestion des principaux risques

Les principaux risques et leur mode de gestion et de contrôle, décliné à partir des principes d'organisation, sont détaillés dans le rapport annuel d'activité du Groupe.

Les composantes de la stratégie amènent à suivre plus particulièrement les risques suivants :

- le risque Produit / Qualité / Concurrence et brevets,
- les risques de toute nature liés aux relations avec les fournisseurs.

3. Organisation de l'élaboration de l'information financière et comptable

L'élaboration des comptes consolidés du groupe résulte d'un ensemble d'opérations structurées à partir des systèmes opérationnels qui supportent les grands processus (achats, facturation, paye, gestion de production,...). Ces opérations font l'objet de contrôles à différents niveaux dans le respect des procédures d'autorisation et de délégation en vigueur. Les grands principes qui prévalent et qui sont mis en oeuvre pour l'élaboration des comptes sont :

- le traitement de la totalité des transactions,
- la conformité des transactions aux principes comptables applicables au Groupe. Un guide définit les normes communes de présentation et d'évaluation du groupe,
- la revue périodique des actifs (stocks, immobilisations, créances, disponibilités,...).

Le groupe dispose d'un outil informatique robuste et éprouvé. Tout est mis en oeuvre pour assurer la

fiabilité et la cohérence de l'information traitée. Notamment, la définition précise des profils utilisateurs permet d'organiser le respect des règles de séparation des tâches.

Afin de garantir la cohérence des données et la mise en oeuvre de délais les plus courts possibles de centralisation et consolidation de l'information, les options suivantes sont en vigueur : un plan de comptes opérationnel quasiment unique, la tenue des comptes selon les normes du groupe.

Les équipes comptables opèrent une révision des comptes, expliquent les évolutions du réel d'une période à l'autre et, en liaison avec le contrôleur de gestion pour toutes les unités du groupe, les écarts entre le budget et le réel. Si l'analyse des écarts ou tout autre processus de vérification révèlent une faiblesse dans la qualité de l'information émanant des systèmes opérationnels ou comptables liés, des plans d'action sont mis en oeuvre avec la participation active des opérationnels et de la fonction Contrôle de Gestion pour identifier les causes de ces anomalies.

Le patrimoine, actif, et hors-bilan, fait l'objet de procédure de contrôle et de révision, en liaison avec les conseils juridiques, financiers, et généraux du groupe. Pour les engagements hors-bilan, des notes d'instructions précises sont diffusées par le groupe et les engagements sont remontés à travers l'outil de consolidation.

Les états financiers consolidés publiés sont élaborés à partir d'un outil de consolidation unique, structuré selon un plan de rubriques de consolidation commun à toutes les entités. Le Groupe publie des informations semestrielles au 30 juin et annuelles au 31 décembre. Des réunions de synthèse sont organisées, en présence de la Direction du Groupe, avec les Commissaires aux Comptes.

4. Procédures de contrôle de la reconnaissance des revenus

Les ventes réalisées par EPI sont à la fois DDP et DDU suivant les destinations et les conditions imposées par les marchés visés. Ainsi le chiffre d'affaires inclut pour partie des frais de transport sur vente principalement pour l'activité revêtement de sol.

5. Procédures d'identification et de gestion des risques propres à l'entreprise

La procédure qui permet d'identifier et de gérer les risques propres à l'entreprise s'appuie sur des missions précises assurées par les cadres et principalement la hiérarchie. Ces missions conduisent à exécuter des tâches précises dont en particulier le recueil et le traitement des informations, leur croisement avec les consignes formulées par la direction et les niveaux de délégation accordée à chacun. Un système matriciel de recoupement des différentes situations prévisibles, impliquant les principaux cadres, permet l'anticipation ou la détection rapide de tous risques et de leurs traitements.

6. Procédures garantissant le respect des lois et de la réglementation

Un juriste expérimenté à l'international est en charge, chez EPI et pour l'ensemble des sociétés du groupe, des procédures garantissant le respect des lois et de la réglementation. Il est appuyé par différents conseils externes, notamment en matière de procédures contentieuses nationales ou internationales.

7. Procédures garantissant la mise en sécurité des conditions de sa production ou de sa gestion

Des responsables sécurité sont en place dans les deux activités majeures.

Le développement du système de contrôle de gestion, qui est en cours d'affinage, et le recrutement au niveau d'EPI d'un cadre des services comptables ont été des décisions qui permettent d'améliorer les procédures garantissant la sécurité de la production de l'information financière comme l'a été le regroupement (conduit en 2005) sur un seul système informatique de 100% des applications informatiques financières et comptables et 80% des autres applications.

Marlenheim, le 20 avril 2010

Le Président du Conseil de Surveillance